AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-7-78010193

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(CHER, EURE-ET-LOIR, INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER, LOIRET)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, rue de Curambourg - B.P. 210 - 45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
Téléphone : 86-36-24

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F
M. le Sous-Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux
93, rue de Curambourg - B.P. 210
45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
C. C. P. : La Source 4604-25 C

Commission Paritaire de Presse n° 530 AD

BULLETIN TECHNIQUE N° 201

20 JUILLET 1978

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Des captures ont été enregistrées la semaine dernière dans de nombreux postes de piégeage notamment à BOURGUEIL (37), LE BLANC (36), MONTLOUIS (37), OUERRE (28), et ST MARTIN D'AUXIGNY (18).

Il convient donc d'assurer une protection des vergers conformément au bulletin technique du 12 Juillet.

PSYLLES

Des pontes importantes et des jeunes larves ont été observées dans certains vergers. Une surveillance des parcelles est donc toujours nécessaire afin d'intervenir le cas échéant.

VIGNES

MILDIOU

La maladie a eu jusqu'à présent un développement limité mais le retour à une tendance orageuse peut à nouveau la favoriser.

Dans les vignes où des taches avaient été observées début Juillet le traitement conseillé dans le bulletin technique du 12 Juillet assure toujours une protection.

Dans les vignes saines où la dernière intervention remonte aux 7 et 8 Juillet un traitement est conseillé dans les prochains jours notamment si des pluies ont été enregistrées les 18 et 19 Juillet.

OIDIUM

Dans les vignes sensibles un nouveau poudrage est conseillé. Il est également possible de profiter du traitement dirigé contre le mildiou pour intervenir.

CICADELLES

Des cicadelles ont été observées dans certaines vignes. Nous rappelons qu'une intervention se justifie lorsqu'on dénombre en moyenne une larve par feuille. Le comptage doit être réalisé sur une centaine de feuilles. En cas d'intervention il est possible d'utiliser de l'OXYDEMETON-METHYL (Anthonox, Meta-systemox) 25 g, du METHIDATHION (Ultracide) 30 g ou du METHOMYL (Lannate) 37,5 g. Les doses sont exprimées en grammes de matière active par hectolitre.

VER DE LA GRAPPE

Le deuxième vol est commencé depuis quelques jours mais il est encore trop tôt pour intervenir.

BETTERAVES SUCRIERES

NOCTUELLES

Des chenilles vertes ou grises de plusieurs espèces de noctuelles s'attaquent actuellement au feuillage des betteraves.

Il est rappelé que seules les jeunes chenilles (jusqu'à 1 à 2 cm de longueur) sont assez sensibles aux insecticides, alors que les chenilles âgées sont beaucoup plus difficiles à détruire.

P. 259

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET

En cas de forte attaque et en présence de jeunes chenilles, il est possible d'effectuer une pulvérisation à base de l'un des nombreux insecticides reconnus efficaces contre ces ravageurs. Il est alors indispensable d'effectuer une pulvérisation abondante sur feuillage.

Pour les larves plus âgées, il est préférable d'utiliser un insecticide granulé ou encore un appât à base de son et d'insecticide.

MAIS

PYRALE DU MAIS

Des vols importants ont encore été notés les 16 et 17 Juillet à VILLAMPUY (28), BOISSEAUX (45), FLEURY-LES-AUBRAIS (45) et MONTARGIS (45) et de nouvelles pontes vont encore être déposées dans ces régions durant les prochains jours. Les premières larves ont été observées.

Les prévisions contenues dans le bulletin technique du 12 Juillet semblent se confirmer : la période optimale d'intervention se situera dans la majorité des cas en début de semaine prochaine. Elle correspondra pour les cultures les plus précoces avec le stade "50 % des panicules mâles visibles dans le cornet".

Pour le Nord du département d'Eure-et-Loir une intervention ne semble pas se justifier avant les derniers jours de Juillet.

Des nombreux sondages réalisés en début de semaine il ressort que les niveaux d'infestation sont en général assez bas : près d'une parcelle observée sur deux n'abritent aucune ponte et seulement 9 % des cultures présentent plus de six pontes sur 100 pieds examinés. Le seuil d intervention est encore rarement atteint.

Les secteurs les plus infestés semblent être actuellement : les régions de BLERE et de MONTRESOR dans le département d'Indre-et-Loire et le Gatinais dans le Loiret. Des niveaux d'infestation moyens à élevés ont été rencontrés dans le Dunois et la région de TOURY (28) et d'ARTENAY (45).

Nous vous rappelons qu'une intervention semble justifiée dès que 10 à 15 % des pieds de maïs portent au moins une ponte. Les cultures situées à proximité d'anciennes parcelles de maïs qui, à l'automne dernier, à la récolte, présentaient en moyenne plus d'une chenille par plante devront faire l'objet d'une surveillance particulière notamment en Beauce et dans le Gatinais de l'Ouest. La liste des produits homologués ou en autorisation provisoire de vente pour lutter contre la pyrale du maïs est la suivante :

P/L'Ingénieur en Chef d'Agronomie - Chef de la Circonscription phytosanitaire "CENTRE"
L'Ingénieur d'Agronomie : A. DOUSSAU

TYPE DE PRODUITS	MATIERES ACTIVES		SPECIALITES COMMERCIALES		
	NOMS	DOSES/HA	NOMS	TENEUR	DOSES/HA
PRODUITS BIOLOGIQUES	BACILLUS THURINGIENSIS		BACTOSPEINE DIPEL	500 U.A.AK/mg 360 U. I/mg	30 Kg
PRODUITS CHIMIQUES	CHLORPYRIPHOS	375 g	DURSBAN 1,5 G	1,5 %	25 Kg
	ENDOSULFAN	1250 g	THIODAN 5 G	5 %	25 Kg
	ETRIMFOS	750 g	EKAMET Gran.	5 %	15 Kg
	FENITROTHION	750 g	PIRIZOL SUMIFENE	3 %	25 Kg
	PARATHION	750 g	ECADION Gran. EKATOX 2,5 G SOPRAL Gran.	2,5 %	30 Kg
	PHOXIME	1250 g	AGRIDINE 5 G VOLATON 5	5 %	25 Kg
		625 g	DITOX	2,5 %	25 Kg
	PROFENOPHOS	1250 g	PIRIZOL Super	5 %	25 Kg
	TETRACHLORVINPHOS	1500 g	GARDONA G 5	5 %	30 Kg
	TRIAZOPHOS	1250 g	HOSTATHION G 5 HOSTATHION 5 G	5 %	25 Kg